

WE ARE YOUR DOL



**Department
of Labor**



EXCLUDED WORKERS FUND (FONDS DES TRAVAILLEURS EXCLUS)

Mis à jour en juillet 2021

L'Excluded Workers Fund (EWF) apporte une assistance financière aux habitants de New York qui ont perdu des revenus pendant la pandémie de COVID-19 et qui n'ont pas pu bénéficier de divers programmes d'aide fédéraux, notamment des allocations de chômage et de pandémie.

Les New-Yorkais peuvent s'inscrire pour recevoir des mises à jour sur l'EWF à l'adresse : on.ny.gov/ewfsubscribe.

COMMENT POSTULER ?

La procédure de candidature pour les travailleurs souhaitant bénéficier d'une aide financière de l'EWF devrait débuter en août 2021. Pour postuler lorsque l'application est en ligne, visitez le site on.ny.gov/ewfapply.

Vous avez la possibilité d'utiliser un appareil mobile ou un ordinateur pour soumettre votre candidature qui sera disponible en 13 langues différentes. Les demandeurs sont vivement encouragés à postuler en ligne. Les candidatures par e-mail ne seront pas acceptées.

Si vous avez besoin d'aide dans le processus de candidature, l'État de New York noue des partenariats avec des organisations communautaires afin de vous assister. Consultez le site dol.ny.gov/CBOlist pour la liste complète des organisations partenaires, ou appelez le **877-EWF-4NYS (877-393-4697)** dès que le programme sera lancé pour parler à un agent et trouver une organisation près de chez vous.

800-662-1220 TTY/TTD – anglais
877-662-4886 TTY/TTD – Espagnol

SUIS-JE ÉLIGIBLE ?

Pour être éligible aux prestations du programme EWF, les demandeurs doivent démontrer qu'ils :

1. Ont vécu dans l'État de New York avant le 27 mars 2020 et continuent de vivre dans l'État de New York ;
2. Ne sont pas éligibles et n'ont pas reçu d'assurance chômage ou toute autre aide au revenu COVID-19 ou autres prestations spécifiées de l'État ou du gouvernement fédéral ;
3. Ont gagné moins de 26 208 \$ au cours des 12 mois précédant avril 2021 ; et

4. Ont perdu au moins 50 % de la rémunération hebdomadaire liée au travail ou des revenus du ménage à un moment donné entre le 23 février 2020 et le 1er avril 2021 en raison de la perte totale ou partielle d'emploi, ou d'une incapacité ou d'une indisponibilité à travailler due à la pandémie de COVID-19 ou sont devenus le principal soutien de ménage en raison du décès ou de l'invalidité du chef de famille.

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR POSTULER ?

Les demandeurs doivent commencer par rassembler les documents suivants, qui peuvent être utilisés pour prouver l'identité, la résidence et l'éligibilité au travail.

Remarque : Les demandeurs peuvent soumettre les mêmes documents pour prouver leur identité et leur résidence. Au moins un des documents justifiant de l'identité et/ou de la résidence doit inclure la photo du demandeur et un autre doit inclure la date de naissance de ce dernier. Tous les documents soumis doivent être :

- Certifiés par l'organisme émetteur
- À jour (sauf indication contraire ci-dessous)
- Être rédigés en anglais ou accompagnés d'une traduction certifiée en anglais
- Ne pas être mutilés ou endommagés

COMMENT PROUVER MON IDENTITÉ ?

Les demandeurs doivent fournir un ou plusieurs des documents suivants. Une valeur en points est attribuée à chaque document et chaque demandeur doit avoir au moins 4 points. Toutes les exigences ci-dessus doivent être remplies pour l'approbation.

- Permis de conduire de l'État de New York (4 points)
- Carte d'identité de non-conducteur NYS (4 points)
- Passeport américain (4 points)
- Carte IDNYC (4 points) - (Les cartes qui ont expiré en 2020 sont valables jusqu'en 2021. Les cartes qui ont expiré en 2021 sont valables pendant la période de renouvellement d'un an suivant la date d'expiration).
- Passeport délivré à l'étranger (3 points)

- Permis d'apprenti conducteur délivré par le NYS DMV (3 points)
- Carte d'identité militaire américaine (3 points)
- Carte d'identité avec photo délivrée par une administration locale de l'État de New York, une agence gouvernementale de l'État de New York ou le gouvernement fédéral (3 points)
- Carte d'identité avec photo d'un établissement d'enseignement supérieur de l'État de New York (3 points)
- Carte d'identité avec photo d'un patient hospitalisé dans l'État de New York, délivrée par le bureau de la santé mentale (2 points)
- Passeport américain ou étranger périmé (depuis moins de deux ans) (2 points)
- Permis de conduire expiré délivré à l'étranger (expiré depuis moins de deux ans) (2 points)
- Documents délivrés par les services de citoyenneté et d'immigration des États-Unis (USCIS) : Fiche d'arrivée/départ (I-94) ou avis d'action (I-797 ; I-797A ; I-797D) (2 points)
- Lettre d'attribution du numéro individuel d'identification du contribuable (ITIN) des États-Unis (2 points)
- Acte de mariage (1 point)
- Jugement de divorce (1 point)
- Carte de membre des parcs et loisirs de New York (1 point)
- Acte de naissance délivré par un pays étranger (1 point)
- Carte d'identité avec photo délivrée par un pays étranger (1 point)
- Diplôme ou relevé de notes d'une école secondaire, d'un collège ou d'une université des États-Unis (1 point)
- Carte d'identité sans photo délivrée par une administration locale de l'État de New York, une agence gouvernementale de l'État de New York ou le gouvernement fédéral (1 point)
- Carte d'identité avec photo délivrée par l'employeur (1 point)
- Carte d'identité avec photo délivrée par une organisation caritative enregistrée auprès du Charities Bureau, bureau du procureur général de l'État de New York concernant l'admissibilité aux services ou la participation aux programmes, délivrée dans le cours normal des choses et pour laquelle l'admissibilité a été établie avant le 19 avril 2021 (1 point)
- Offre d'emploi écrite, fiches de paie ou avis de salaire d'un employeur (1 point)
- Permis de conduire NYS (peut avoir été délivré plus de 30 jours avant le 19 avril 2021 pour justifier de la résidence actuelle)
- Carte d'identité de non conducteur NYS (peut avoir été délivrée plus de 30 jours avant le 19 avril 2021 pour justifier de la résidence actuelle)
- Carte d'identité de non conducteur NYS (peut avoir été délivrée plus de 30 jours avant le 19 avril 2021 pour justifier de la résidence actuelle) Les cartes qui ont expiré en 2020 sont valables jusqu'en fin 2021. Les cartes qui ont expiré en 2021 sont valables pendant la période de renouvellement d'un an suivant la date d'expiration).
- Permis d'apprentis de l'État de New York délivré par le NYS DMV (peut avoir été délivré plus de 30 jours avant le 19 avril 2021 pour justifier de la résidence actuelle)
- Déclaration d'impôt fédéral ou d'État, avec preuve de dépôt, y compris les accusés de réception de DTF ou de l'IRS (peut avoir été délivrée plus de 30 jours avant le 19 avril 2021 pour justifier de la résidence actuelle).
- Facture de services publics (électricité, gaz, Internet, câble, eau, déchets/recyclage, etc.)
- Relevé bancaire ou de carte de crédit
- Lettre de la NYC Housing Authority adressée au demandeur
- Lettre adressée au demandeur par un refuge pour sans-abri indiquant que le demandeur réside actuellement dans le refuge pour sans-abri
- Contrat de location actuel, paiement de l'hypothèque ou relevé de l'impôt foncier
- Lettre adressée au demandeur par une organisation à but non lucratif ou une institution religieuse qui offre des services aux sans-abri
- Talon de paie
- Offre d'emploi ou avis de rémunération indiquant que l'employeur a fourni un logement situé dans le NYS, y compris un logement saisonnier
- Déclaration, facture ou dossier d'un établissement de santé ou d'une compagnie d'assurance
- Convocation d'un jury, ordonnance d'un tribunal ou autre document émanant d'un tribunal du New Jersey
- Lettre d'un programme ou d'une organisation de soins résidentiels pour les victimes de violence domestique (DV)
- Lettre d'une organisation caritative enregistrée auprès du procureur général de l'État de New York, qui a fourni des services au demandeur dans le cadre normal de ses activités et pour laquelle l'éligibilité a été établie avant le 19 avril 2021, attestant de la résidence du demandeur dans l'État de New York
- Document adressé au demandeur par une administration locale de l'État de New York, une agence gouvernementale de l'État de New York ou le gouvernement fédéral

COMMENT PUIS-JE PROUVER MA RÉSIDENCE ?

Les demandeurs doivent fournir un ou plusieurs des documents suivants, chacun indiquant leur nom et leur adresse dans l'État de New York. Le(s) document(s) doit (doivent) établir la preuve de résidence avant le 27 mars 2020 ainsi que la résidence actuelle. Les demandeurs peuvent être amenés à soumettre plusieurs documents pour répondre à cette exigence. À l'exception des cinq premiers documents énumérés ci-dessous, les documents prouvant de la résidence actuelle doivent être datés d'au moins 30 jours avant le 19 avril 2021. Toutes les exigences ci-dessus doivent être remplies.

COMMENT JUSTIFIER MON ÉLIGIBILITÉ AU TRAVAIL ?

Les demandeurs peuvent avoir droit aux prestations de l'EFW selon deux montants, en fonction des informations et des documents fournis ci-dessous. Chaque document a une valeur en point.

Pour avoir droit au montant de niveau 1 de 15 600 \$ (moins les taxes), les demandeurs doivent obtenir au moins 5 points.

Pour avoir droit au montant de niveau 2 de 3 200 \$ (moins les taxes), les demandeurs doivent obtenir au moins 3 points.

Les demandeurs qui ne sont pas en mesure de fournir l'un des documents à 5 points ci-dessous doivent fournir au moins un des documents à 3 points pour être éligible au montant de niveau 1. Par exemple, Cinq documents à 1 point ne peuvent pas être associés pour le niveau 1.

REMARQUE : Chaque demandeur n'a droit qu'à un seul paiement de prestation.

- Preuve de dépôt des impôts de l'État de New York, qui doit comprendre (A) la preuve du dépôt d'une déclaration d'impôts de l'État de New York pour les années fiscales 2018, 2019 ou 2020 auprès du Ministère des impôts et des finances par la présentation d'une confirmation électronique du dépôt électronique, d'une « lettre d'affectation TF » émise par le Ministère des impôts et des finances ou d'un relevé bancaire indiquant les paiements effectués au Ministère des impôts et des finances ou par celui-ci **ET** (B) une preuve d'un numéro d'identification de contribuable individuel (ITIN) valide aux États-Unis **OU** une demande d'ITIN W-7 avec une preuve de soumission ou de dépôt (5 points).
- Les bulletins de paie d'au moins 6 semaines au cours de la période de 6 mois précédant la date à laquelle le demandeur certifie être devenu éligible aux prestations (5 points)
- Les relevés salariaux d'au moins 6 semaines relatifs à la période de 6 mois précédant la date à laquelle le demandeur certifie être devenu éligible aux prestations (5 points)
- IRS W-2 ou 1099 de l'année fiscale 2019 ou 2020 indiquant les salaires ou les revenus (5 points)
- Notification salariale de l'employeur attestant de l'emploi pendant une période de six mois précédant la date à laquelle le demandeur certifie être devenu éligible aux prestations (5 points)
- Lettre d'un employeur indiquant les dates de travail du demandeur et la raison de la perte de revenu (c'est-à-dire liée à la pandémie) qui comprend : (A) l'adresse postale de l'employeur et l'adresse du site dans l'État de New York où le demandeur a travaillé **ET** (B) le numéro de compte d'assurance-chômage de l'employeur dans l'État de New York **OU** le numéro d'identification d'emploi fédéral (FEIN) **OU** les coordonnées (y compris le numéro de téléphone) d'un représentant de l'employeur qui peut vérifier le contenu de la lettre (5 points)
- Plainte déposée auprès d'une agence ou d'un tribunal local, étatique ou fédéral et ayant fait l'objet d'un accusé

de réception concernant les salaires dus pour un travail effectué dans le NYS pendant une période supérieure à 6 semaines au cours des 6 mois précédant la date à laquelle le demandeur certifie être devenu éligible aux prestations (3 points)

- Registre des dépôts directs réguliers, des dépôts ou des transferts d'un employeur (3 points)
- Carte d'identité délivrée par l'employeur (1 point)
- Communication écrite relative aux bons de livraison, aux factures professionnelles, aux reçus de vente ou aux instructions des employeurs (1 point)
- Communication écrite, y compris les textes, messages ou posts sur les médias sociaux, entre le demandeur et un employeur ou un recruteur montrant une relation de travail (1 point)
- Registre d'encaissement régulier des chèques de salaire ou de transfert de fonds provenant de revenus ou de gains (1 point)
- Documents délivrés au demandeur par son employeur indiquant l'adresse postale de l'employeur, le numéro de compte d'assurance-chômage de l'État de New York ou le numéro d'identification d'emploi fédéral (FEIN), et les coordonnées d'un représentant de l'employeur (y compris le numéro de téléphone) (1 point)
- Reçus ou registres montrant une série de déplacements consécutifs entre le domicile et le lieu de travail, tels que des registres de péage, des reçus de stationnement ou des registres de transport public (1 point)
- Lettre d'une organisation caritative enregistrée auprès du procureur général de l'État de New York confirmant les antécédents professionnels du demandeur, sur la base d'une connaissance directe du fait que le demandeur a travaillé pendant la durée requise, acquise au cours de l'accueil, des entretiens ou d'autres processus standard liés aux services directs liés à l'emploi du demandeur avant le 19 avril 2021 (1 point)

REMARQUE : Les demandeurs doivent prouver qu'ils ont travaillé et bénéficié d'une rémunération d'au moins 15 heures par semaine pendant une période de plus de 6 semaines au cours des 6 mois précédant la date à laquelle ils certifient être devenus éligibles aux prestations. Les demandeurs doivent également être âgés d'au moins 18 à la date de soumission de leur candidature.

Pour les demandeurs dont la candidature est justifiée par le décès ou l'invalidité du chef de famille, les informations et les documents fournis comme preuve d'éligibilité au travail doivent refléter les antécédents professionnels de l'ancien chef de famille. Toutefois, les documents liés à l'identité et à la résidence doivent rester ceux du demandeur. En outre, les demandeurs doivent fournir :

- Le certificat de décès de l'ancien chef de famille, y compris la date du décès ; ou
- La preuve d'invalidité de l'ancien chef de famille, y compris la date et la nature de l'invalidité. Pour une liste complète des documents acceptables, voir la partie 704.2, section (e) du règlement, à l'adresse dol.ny.gov/ewfregs.

L'expression « Chef de famille » désigne un membre du ménage du requérant qui soutenait financièrement le ménage à au moins 50 % et était âgé d'au moins 18 ans au moment de son décès ou de son handicap.

MES DOCUMENTS DE CANDIDATURE SONT-ILS PROTÉGÉS ?

Les documents soumis au DOL dans le cadre de la demande EWF, y compris ceux provenant des employeurs, ne sont pas des documents publics et seront utilisés dans le seul but de gérer les prestations EWF. Leur divulgation à toute autre agence gouvernementale, y compris à l'agence des douanes et de l'immigration des États-Unis (ICE), à des fins autres que le traitement de la demande, est strictement interdite par la loi, sauf autorisation expresse du demandeur ou en cas d'obligation légale en vertu d'une ordonnance du tribunal ou d'un mandat judiciaire.

À QUOI M'ATTENDRE APRÈS AVOIR SOUMIS MA CANDIDATURE ?

DOL ENTAMERA LE PROCESSUS DE TRAITEMENT DE VOTRE CANDIDATURE S'il y a besoin d'information ou de corrections complémentaires, DOL vous enverra un message ou un e-mail (selon votre méthode de communication préférée) contenant un lien vous invitant à vous connecter à votre compte pour accéder aux détails. Une fois connecté, suivez les instructions pour voir quel document doit être modifiés ou soumis à nouveau, et pourquoi. Vous aurez 7 jours à compter de la date et de l'heure de réception de l'e-mail ou de la notification par message réagir. Si vous n'avez pas réagi à l'expiration du temps accordé, une décision sera prise sur la base des informations disponibles.

Les demandeurs doivent gérer leurs comptes, messagerie et e-mails de près pour toute mise à jour du statut ou demande d'informations supplémentaires. Les messages textes seront envoyés à partir de la ligne gratuite au **(833) 586-1144** Les notifications par e-mail seront acheminées via l'adresse **EWF@labor.ny.gov**. Les demandeurs pourraient également recevoir des appels téléphoniques d'un représentant EWF si des informations complémentaires sont requises. Dans ce cas, nous vous appellerons uniquement à partir du numéro **(877) 393-4697**.

Une fois une décision prise, DOL vous enverra un message texte ou un message électronique pour vous informer de l'approbation ou du rejet de votre demande.

COMMENT ET QUAND LES PAIEMENTS SERONT-ILS EFFECTUÉS ?

Les demandeurs approuvés recevront un paiement unique sur une carte visa® prépayée envoyée à l'adresse indiquée dans leur demande. La carte dispose d'un accès ATM et peut être utilisée partout où les cartes de débit Visa sont acceptées aux États-Unis.

À compter de la date de demande, les gestionnaires de fonds estiment que l'examen et le traitement prendront environ six à huit semaines. Si une demande est incomplète ou nécessite des informations ou documents complémentaires, le traitement pourrait prendre plus de temps. Étant donné

qu'EFW est un nouveau programme et qu'il n'est pas facile d'estimer les charges, les délais pourraient connaître des modifications.

La carte prépayée Visa est délivrée par MetaBank®, N.A., membre de la FDIC, conformément à une licence de Visa U.S.A. Inc. Pas de paiements récurrents. La carte est valide pour une durée allant jusqu'à 12 mois, les fonds n'expirent pas et peuvent être disponibles après la date d'expiration de la carte, des frais peuvent s'appliquer. Les termes et conditions de la carte s'appliquent.

PUIS-JE FAIRE APPEL DE LA DÉCISION ME CONCERNANT ?

Les demandeurs dont les candidatures ont été rejetées ou désapprouvées ont le droit de faire appel de cette décision. Vous recevrez un message texte ou un message électronique lorsqu'une décision est prise. Pour faire appel, connectez-vous immédiatement à votre compte et suivez les instructions. Les demandeurs disposent de 72 heures pour faire appel en cliquant sur le bouton « Appel » avant qu'une décision finale ne soit prise. Lorsque vous faites appel, un examen approfondi de votre demande est effectué. Vous recevrez une notification vous demandant de fournir des informations ou des documents complémentaires dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. Si vous n'avez pas réagi à l'expiration du temps accordé, une décision sera prise sur la base des informations disponibles. Une fois le processus de révision terminé, nous vous enverrons un message texte ou un courriel pour vous informer de l'approbation ou du rejet de votre demande. Le traitement d'un appel peut prendre jusqu'à six semaines. Ce délai peut être plus long si des informations complémentaires sont requises.

COMBIEN DE TEMPS DURERA LE PROGRAMME ?

Lorsque l'appel à candidature sera lancé en ligne au début du mois d'août, les demandeurs devront postuler le plutôt possible. Les fonds alloués au programme sont limités et seront distribués sur la base du premier venu premier servi. Les demandes seront traitées dans l'ordre de réception. Une fois que les fonds relatifs au budget historique de 2,1 milliards de dollars auront été alloués, le programme sera suspendu. Les demandeurs, les groupes communautaires et les défenseurs seront informés et le processus de candidature sera clôturé.

ATTENTION À LA FRAUDE !

Vous ne devez faire votre demande d'allocations EWF qu'à partir du site officiel du ministère du Travail et ne vous faire aider que par des organisations de confiance.

Visitez dol.ny.gov/CBOlist pour la liste complète des organisations partenaires, ou appelez le **877-EWF-4NYS (877-393-4697)** une fois que le programme lancé en ligne pour parler à un agent et trouver une organisation proche de vous.

800-662-1220 TTY/TTD – anglais
877-662-4886 TTY/TTD – Espagnol

Si une personne ou une organisation tente de vous faire payer ou de recueillir vos informations personnelles pour vous aider à faire votre demande, **NE leur donnez RIEN**. Vous pouvez signaler une telle activité en déposant une plainte auprès du bureau du procureur général de New York (on.ny.gov/agfraud) ou en appelant la ligne d'assistance téléphonique du procureur général au **(800) 771-7755**. Pour les malentendants : TDD **(800) 788-9898**.

Vous recevrez des communications du ministère du travail uniquement si vous vous inscrivez pour recevoir les mises à jour de l'EWF ou si vous demandez des prestations de l'EWF. Un courriel ou un message texte vous indiquera que votre demande est en cours de traitement.

Méfiez-vous des communications qui ne proviennent pas du ministère du Travail.

ET SI JE FOURNISSAIS DES INFORMATIONS ERRONÉES DANS MON DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Faire sciemment une fausse déclaration ou présenter de faux documents peut avoir de lourdes conséquences. Une personne qui commet ce type de fraude peut être reconnue coupable d'un délit de classe E en plus de devoir rendre tous les fonds reçus.

Pour plus d'informations sur l'Excluded Workers Fund (Fonds des travailleurs exclus), consultez l'adresse dol.ny.gov/EWF.

Information importante concernant les documents traduits : Les documents officiels sont disponibles ici uniquement en anglais. Les documents traduits dans d'autres langues sont fournis pour des raisons pratiques et conformément à la législation en vigueur. Tout conflit, incohérence, erreur ou conflit apparent avec la version anglaise d'un document en raison de la traduction dans une autre langue n'entraînera aucun effet juridique.